

DELIBERATION du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n° 2021 – 19/10/2021 – 13

Offre de formation 2021-2022

Création de la préparation à l'agrégation interne d'allemand (concours interne)

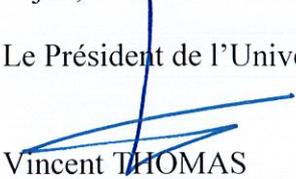
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 5 octobre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création de la préparation à l'agrégation interne d'allemand (concours interne).**

Dijon, le 19 octobre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Fiche filière Agrégation

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Préparation :	AGREGATION				Année
UFR :	LANGUES ET COMMUNICATION				
Spécialité :	ALLEMAND				
Concours :	INTERNE				
Volume horaire étudiant :	30 h	103 h			133 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Total

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Véronique LIARD veronique.liard@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.39.56.65	Karine DELASSELLE scolarite.llce@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.39.56.08

Accès au concours et à la préparation :

■ Conditions d'accès :

- Être titulaire d'un master (de quelque discipline que ce soit) ou d'un diplôme équivalent - ou être fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation dans la catégorie A.
- Avoir accompli au minimum 5 années de services publics à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Voir les conditions détaillées sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

■ Inscription au concours :

L'inscription se fait individuellement par internet en général vers le mois d'octobre. Toutes les informations figurent sur le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

■ Inscription à la préparation :

En septembre, à l'UFR Langues et Communication (l'INSPE ne prépare pas à l'Agrégation).

Organisation de la préparation :

Les épreuves de l'agrégation interne d'allemand reposent sur un programme constitué de trois questions, dont une ou deux est/sont renouvelée(s) chaque année. Il s'agit d'une partie du programme de tronc commun de l'agrégation externe. Ces questions sont en règle générale :

- deux questions de littérature moderne (pouvant aller du XVIII^e jusqu'au XXI^e siècle) ;
- une question de civilisation.

Le programme est publié chaque année et téléchargeable sur le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

Le département d'allemand de l'Université de Bourgogne assure la préparation à l'ensemble des épreuves :

- **épreuves écrites** (composition en allemand sur une des trois questions au programme et traduction) : préparation entre septembre et mi-janvier
- **épreuves orales** (épreuve didactique et épreuve d'explication de texte sur une des questions au programme assortie d'une explication de faits de langue et éventuellement d'un thème oral improvisé), la préparation incluant des colles

individuelles pour les candidat(e)s admissibles. La préparation sera concentrée sur la période février-avril ; néanmoins certaines heures auront déjà lieu au 1^{er} semestre pour familiariser les candidat(e)s avec les épreuves.

Cette préparation est proposée en **mode hybride ou complètement à distance** : les cours mutualisés avec le master auront lieu en présentiel à l'Université de Bourgogne et pourront être suivis en présentiel ou à distance par le(s) candidat(e)s à l'agrégation en fonction de leurs possibilités – les modalités (visioconférences, enregistrements, etc.) seront précisées par chaque enseignant(e). Les autres cours seront proposés en visioconférence, l'organisation de quelques rendez-vous en mode hybride (présentiel pour ceux qui le peuvent, distance pour les autres) n'étant toutefois pas exclue.

Cours et volumes horaires

(Formation ouverte sous réserve de 3 inscrits)

Cours	Horaire annuel	Modalités d'organisation
Thème	10h TD (S1)	Mutualisation Master MEEF
Version	10h TD (S1)	Mutualisation Master MEEF
Linguistique (préparation à l'écrit : justification de choix de traduction et à l'oral : explication de faits de langue)	12h TD (S1) 6h TD (S2)	Mutualisation Master MEEF
Question au programme 1 (œuvre au programme du CAPES)	10h CM + 6h TD	Heures CM : mutualisation Master MEEF et REVI* Heures TD spécifiques pour l'agrégation
Question au programme 2	10h CM + 6h TD	
Question au programme 3 (œuvre au programme du CAPES)	10h CM + 6h TD	Heures CM : mutualisation Master MEEF et REVI* Heures TD spécifiques pour l'agrégation
Préparation à l'épreuve d'admission 1 (préparation d'un cours)	20h TD	
Préparation à l'épreuve d'admission 2	27h TD	

* Les questions mutualisées avec le master MEEF sont susceptibles de varier chaque année en fonction du programme de l'agrégation et du CAPES.

Epreuves du concours de l'agrégation interne :

■ Epreuves écrites d'admissibilité :

Composition en langue allemande portant sur le programme de civilisation ou de littérature du concours

- Durée : 7 heures
- Coefficient 1

Traduction

- Durée totale de l'épreuve : 5 heures
- Coefficient 1

Thème et version assortis de l'explication en français de choix de traduction portant sur des segments préalablement identifiés par le jury dans l'un ou l'autre des textes ou dans les deux textes.

■ Epreuves orales d'admission :

Exposé de la préparation d'un cours suivi d'un entretien

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 40 minutes maximum ; entretien : 20 minutes maximum)

- Coefficient 2

L'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou de plusieurs documents en allemand (tels que textes, documents audiovisuels, iconographiques ou sonores) fourni au candidat.

Explication en langue allemande d'un texte ou d'un document iconographique ou audiovisuel extrait du programme, assortie d'un court thème oral improvisé et pouvant comporter l'explication de faits de langue

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé: 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)
- Coefficient 2

L'explication est suivie d'un entretien en langue allemande avec le jury. Une partie de cet entretien peut être consacrée à l'écoute d'un court document authentique en allemand, d'une durée de trois minutes maximum, dont le candidat doit rendre compte en allemand et qui donne lieu à une discussion en allemand avec le jury.

Les choix des jurys doivent être effectués de telle sorte que tous les candidats inscrits dans une même langue vivante au titre d'une même session subissent les épreuves dans les mêmes conditions.